

Mont-Laurier, 20 novembre 2005

Mémoire sur le projet de loi #124

CAS - 103 M

C.P. - P.L. 124

SERVICES DE GARDE

Madame,

Je suis responsable d'un service de garde en milieu familial affilié avec le C.P.E. la fourmière à Mont-Laurier et je suis inquiet.

J'ai pris connaissance du projet de loi #124, de votre projet de loi, car même si je suis une personne touchée par votre projet de loi vous n'avez même pas eu la délicatesse de me demander mon avis.

Je me permet donc aujourd'hui de vous transmettre mes inquiétudes face à votre projet de loi.

Lorsque vous prétendez que le principal objet de votre projet de loi est de promouvoir la qualité des services de gardes éducatifs fournis aux enfants, je me pose de sérieuses questions. Avec l'application d'un bureau coordonnateur, je perdrai le lien privilégié que j'ai avec mon C.P.E. La Fourmière. Ma conseillère pédagogique s'appelle Geneviève et depuis l'ouverture de mon service de garde, elle m'offre support, conseil et réconfort. Elle connaît les enfants qui me sont confiés. Et sans me demander mon avis, vous décidez que Geneviève ne pourra plus venir dans mon service de garde.

Tout comme trois cent cinquante de ses collègues de travail, Geneviève perdra son emploi. Ce n'est pas la bonne manière d'améliorer la qualité des services que l'attribution présentement aux enfants. En agissant ainsi, un soutien pédagogique n'aura plus dix-neuf responsables de service de garde à soutenir, mais ~~huit~~ trois.

Pour le moment, nous sommes bien représentées au conseil d'administration par une collègue qui a un service de garde aussi. Dans votre bureau coordonnateur, où sera ma place pour donner mes idées, mon opinion.

Je ne suis pas d'accord, aussi, avec le fait que vous transmettiez au bureau coordonnateur mon nom, adresse, ainsi que tous les dossiers me concernant. Les informations contenues dans ces dossiers sont confidentielles et me concernent personnellement.

J'ai un lien privilégié avec mon C.P.E. et je veux le garder.

Pourquoi ne pas intervenir auprès des C.P.E. qui abusent seulement, plutôt que vider tout un système, qui est pris en modèle par bien d'autres pays, qui fonctionnent bien et qui offre des services de très grande qualité.

L'insécurité que vous êtes actuellement de même que la crise majeure que vous préparez en adoptant une attitude sans considération humaine, auroit comme résultat, non pas la consolidation du réseau, mais bien sa démolition.

« Un réseau encore plus fort » et une qualité de services de garde éducatif pour les enfants et les familles, « encore plus remarquable », ne peuvent s'obtenir qu'au prix de l'engagement sincère de chacune des personnes responsable d'un service de garde ainsi que du soutien que lui offre son C.P.E.

Il ne faut pas laisser tomber la bonne qualité de services offert aux enfants, c'est un droit pour chacun d'eux.

Espérant, Madame, que vous prendrez en considération mon avis, ainsi que celui de centaine de responsable de service de garde.

Mes salutations les plus distinguées.

Sylvia Duval.

Responsable d'un service de garde.  
C.P.E. La Fourmière, Mont-Laurier.